

Réunion du conseil d'université des 08-09/04/2010
Extrait des décisions

Point 01 Adoption de l'ordre du jour des 08-09/04/2010

Le conseil d'université adopte à l'unanimité l'ordre du jour des 08-09/04/2010.

Point 02 Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 10-11/12/2009

Le conseil d'université adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 10-11/12/2009.

Point 04 Approbation du rapport d'activité du président 2009

Le conseil d'université approuve à l'unanimité le rapport d'activité du président 2009 sur la base du projet soumis.

Point 05 Décharge du Président pour l'exercice 2008

Conformément à l'article 6.2.3 de l'Accord de Weimar, en liaison avec l'article 16 du règlement financier, le conseil d'université se prononce à l'unanimité en faveur de la décharge du Président pour l'exercice 2008.

Point 06 Comptes de fin d'année 2009

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'approuver les comptes annuels 2009 et de statuer sur l'utilisation des reliquats budgétaires 2009 dans le cadre de la décision budgétaire modificative DBM 1/2010.

Point 07 Décision concernant le soutien de cursus intégrés pour l'année universitaire 2010-11

Le conseil d'université décide à l'unanimité de suivre les recommandations de soutien de la commission scientifique relatives aux cursus figurant dans les annexes 2-4, au titre de l'année universitaire 2010-11. Conformément aux décisions de principe prises dans la réunion du conseil d'université du mois de décembre 2009, seront financées parmi les coopérations positivement évaluées 70 % des demandes de prolongation et 30 % des nouvelles demandes, correspondant aux meilleures des demandes positivement évaluées (mentionnées en noir dans la colonne "Recommandation de la CS à l'attention du CU" dans les annexes).

Point 09 Décision concernant l'appel d'offres des cursus de licence, diplôme de Grandes écoles et mastère pour 2011/12

Le conseil d'université approuve à l'unanimité de diffuser un appel d'offres pour les types de cursus suivants en 2011-12 :

- cursus recrutant au niveau post-bac ou post-CPGE et ayant comme premier niveau de sortie une Licence/Bachelor, un examen d'Etat, une maîtrise de droit, Diplôme de Grande Ecole/Ecole, ou un diplôme d'IEP
- cursus postgradués recrutant au niveau post-licence
- cursus intégrés trinationaux.

Point 12 Adoption des principes de soutien de l'UFA : de l'évaluation à l'assurance-qualité ("charte de l'évaluation")

Le conseil d'université adopte à l'unanimité les principes de soutien de l'évaluation et de l'assurance qualité de l'UFA ("charte de l'évaluation"). Afin de faciliter son utilisation, le conseil d'université recommande au président de procéder si besoin à des adaptations rédactionnelles.

Point 15 Adhésion de nouveaux établissements membres

Le conseil d'université décide à l'unanimité l'admission des établissements suivants en tant que membres de l'UFA :

1. Université d'Angers
2. Universität Kassel
3. Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer
4. Université Sophia Antipolis de Nice
5. Université Paris 5 - Paris Descartes
6. Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie, ESTP Paris
7. Universität Passau

Point 16 Invitation de représentants des étudiants à titre d'observateurs à la réunion stratégique en juillet

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'inviter à nouveau deux représentants des étudiants à participer en tant qu'experts invités au débat stratégique du mois de juillet, conformément aux termes de l'article 4 (2) du règlement intérieur du conseil d'université.